

**Siège social :** 83175 Brignoles Cedex - France - 29. Av. F. Mistral - Tél. +33(0)4 94 72 83 00 - Télécopie +33(0)4 94 59 04 55

**Usines :** 66600 Espira de l'Agly - France Tél. +33(0)4 68 38 98 00 - Télécopie +33(0)4 68 38 92 22  
30120 Pouzilhac - France Tél. +33(0)4 66 37 44 33 - Télécopie +33(0)4 66 37 21 31  
83170 Candelon - France Tél. +33(0)4 94 69 08 82 - Télécopie +33(0)4 94 59 21 05

## Préfecture du Gard

**M. Le Préfet**

Bureau des Procédures Environnementales  
10 avenue Feuchères  
30 045 NÎMES CEDEX 09

Brignoles, le 09/11/2016

**Objet : DDAE renouvellement et extension de carrière– lieux-dits « Viaube et Savoie » et « Garustière et Pérède » - POUZILHAC (30)  
Réponses au relevé des insuffisances du dossier**

Monsieur le Préfet,

Nous vous avons remis le 09/06/2016 notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives et une installation de traitement situées sur la commune de Pouzilhac, aux lieux-dits « Viaube et Savoie » et « Garustière et Pérède ».

Afin de compléter ce dossier, nous vous avons remis des compléments (annexes n°4, 9, 21 et 27) le 17 août 2016.

Après examen du dossier, le service d'inspection des installations classées a informé le porteur de projet par la lettre du 8 septembre 2016, qu'il n'est pas recevable en l'état et nécessite des compléments d'information.

La présente version du dossier intègre ces compléments d'information aux endroits indiqués ci-après :

- Historique des installations de traitement du site : chapitre 4 en p.9 de la Demande Administrative, et annexe n°28,
- Modalités de fonctionnement des installations indépendamment de la carrière : paragraphe 8.10 « au-delà de 30 ans » en p.37 de la Demande Administrative,
- Modifications des installations de traitement depuis la publication de l'AP du 23 juillet 2010 : paragraphe 8.7.4 « Evolutions des installations de traitement depuis la publication de l'arrêté d'autorisation du 23 juillet 2010 » en p.28 de la Demande Administrative,
- Parcellaire : tableau rajouté au paragraphe 6.4, p.12 de la Demande Administrative,
- Tableau de classement : tableau rajouté au paragraphe 7.2, p.16 de la Demande Administrative,
- Arrêté actuel d'autorisation rajouté en annexe n°29.

Concernant plus particulièrement le Volet Naturel de l'Etude d'Impact, les compléments d'information ont été rajoutés :

- Mise en cohérence des périmètres : définition des emprises au paragraphe 2.2.1, p.23 et carte n°5 p.25 du VNEI ; mesure d'évitement : surface précisée dans le texte de la Mesure E1, p.103 du VNEI,
- Emprises initiales et finales : surfaces précisées dans la légende de la carte n°15, p.104 du VNEI,
- Carte avec zone d'exploitation définitive, zone de débroussaillage réglementaire et zones à enjeu : carte n°17, p.111 du VNEI,
- Précision concernant le lien entre potentialité et enjeu de conservation précisé en p.32 du VNEI,

- Retour des associations naturalistes rajouté en annexes 7 et 8 du VNEI,
- Cartographie de synthèse des habitats d'espèces protégées présentée en carte n° 11, p.69 du VNEI,
- Tableau de synthèse des impacts résiduels complété au chapitre 3, p.112 à 115 du VNEI,
- Effets cumulatifs : projet d'extension de la carrière LAFARGE GRANULATS France de Valliguières pris en compte au paragraphe 2.3, p.81 du VNEI, et rajouté également dans l'analyse des effets cumulés au chapitre 5 de l'Etude d'Impact du dossier,
- Nécessité ou non d'établir un dossier de dérogation : précision apportée dans l'encadré, p.115 du VNEI.

De plus, l'annexe n°21 a été complétée avec le Procès-Verbal de la Réunion d'Examen Conjoint de la Déclaration de Projet au titre de l'Urbanisme pour mise en compatibilité du POS avec le projet, ayant eu lieu le 22 septembre dernier.

Restant à votre entière disposition pour tout autre complément d'information que vous jugeriez utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Catherine DELFAUX  
Directrice Générale

